

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

séance du 28 septembre 2009

3 Communauté de l'agglomération creilloise – présentation au conseil municipal du rapport d'activité 2008

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL BOUKHELIF, KOUACHI, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, M'BAYE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

M. CABARET

Mme PORAS

Mme OYONO

M. RIFI-SAIDI

Mme BARBETTE

M. MACHU

M SEGUIN

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents

Pouvoir à : Mme CAPON
Pouvoir à : M. VILLEMAIN
Pouvoir à : M. GRIMBERT
Pouvoir à : M MONTES
Pouvoir à : M. BOULHAMANE
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : Mme FEVRIER
Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

39
39
31

■ **Rapport de présentation**

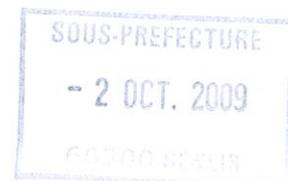
Monsieur Christian GRIMBERT, conseiller municipal, expose :

Le rapport retraçant l'activité de la communauté de l'agglomération creilloise a été adressé par son Président, le 1^{er} septembre 2009. Il a été adopté par le conseil communautaire en date du 26 juin 2009.

Conformément à l'article 5211-39 du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par monsieur le Maire au conseil municipal en séance publique. Le rapport et l'avis du conseil sont mis à la disposition du public.

En conséquence, je vous présente aujourd'hui le rapport d'activité 2008, qui vous a été transmis par courriel avec les projets de délibération.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport, ne fait pas l'objet d'un vote de la part du Conseil Municipal. Il est joint en annexe au présent rapport de présentation.



maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L5211-39

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 17 décembre 2001 portant création de la communauté d'agglomération creilloise,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 28 mars 2006 par laquelle le conseil de communauté a proposé d'étendre, de modifier et supprimer certaines compétences,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2009, adoptant le rapport d'activité 2008,

Considérant que monsieur le Maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante le rapport d'activité de la communauté de l'agglomération creilloise

Considérant que la communauté de l'agglomération creilloise a transmis à la Ville de Creil, le 9 septembre 2009 le document relatif à ses activités,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Prend acte** du rapport annuel d'activité 2008 de la communauté de l'agglomération creilloise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé réception de la Sous-Préfecture :

Jean-Claude VILLEMAIN

02 OCT. 2009

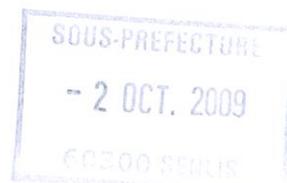
Affiché le :

02 OCT. 2009

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 02.10.2009. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE